

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **113 (1987)**

Heft 7

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Société immobilière de l'arrondissement scolaire de Coppet SA et commune de Coppet/VD	Collège secondaire intercommunal et centre sportif communal, CP	Arch. reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1986 et arch. vaudois établis hors du canton et répondant aux critères de reconnaissance	31 mars 87 (5 déc. 86)	suit
Département des travaux publics de la République et canton de Neuchâtel	Nouveau Musée cantonal d'archéologie et centre de recherche, Hauterive-Champréveyres (NE), CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton depuis le 1 ^{er} janvier 1986 et inscrits au Registre neuchâtois, architectes neuchâtois domiciliés en Suisse, REG A ou B. En outre, 8 bureaux invités	10 avril 87 (31 janv. 87)	23/86 p. B 98
SIA, canton d'Argovie et Ville d'Aarau	Utilisation et aménagement de la zone caserne - rue de la Gare, Aarau, CI	Architectes suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger, architectes étrangers domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1986	10 avril 87 (19 janv. 87)	3/87 p. B 10
Fondation Geisendorf pour l'architecture	Prix d'urbanisme Gottfried Semper 1987, CP	Architectes et urbanistes indépendants ou fonctionnaires, groupements de projets, domiciliés en Suisse	15 avril 87	3/87 p. B 10
Commune de Nidau et chemin de fer Bienne-Täuffelen-Anet (BT1)	Aménagement du quartier de la gare à Nidau, CP	Architectes établis ou domiciliés dans les districts de Nidau ou de Bienne	30 avril 87 nouveau: (27 oct. 86)	
Communauté de l'Ecole secondaire, Porrentruy/JU	Ecole secondaire à Porrentruy, CP	Arch. inscrits au Registre cantonal des bureaux d'architectes, arch. jurassiens d'origine établis en Suisse, dipl. Hautes Ecoles ou Reg. A, étudiants jurassiens en 4 ^e année d'études des Hautes Ecoles	30 avril 87 (30 nov. 86)	suit
Groupe spécialisé pour l'aménagement du territoire et l'environnement de la SIA	Quel avenir pour l'aménagement du territoire et l'environnement? CI	Jeunes gens nés à partir de 1958, intéressés à l'aménagement du territoire, en cours de formation professionnelle dans ce domaine ou pratiquant déjà cette discipline	30 avril 87	23/86 p. B 98
Municipalité d'Yverdon-les-Bains	Aménagement sportif et locaux du feu, « Aux Entrepôts », Yverdon-les-Bains, CI	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, établis, domiciliés ou originaires de la commune d'Yverdon-les-Bains ainsi que six bureaux d'architectes invités	27 mai 87 (24 février 87)	4/87 p. B 22
Ville de La Chaux-de-Fonds, Direction des travaux publics	Restructuration du centre ville et aménagement de la place Sans-Nom (100 ans Le Corbusier), CI	Architectes et urbanistes citoyens suisses ou domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1987	14 août 87 (8 avril 87)	7/87 p. B 46
Ville de Moutier	Centre de rencontres, de spectacles et de loisirs, CP	Architectes domiciliés depuis le 1 ^{er} janvier 1987 dans les districts de Courtelary, Delémont, Franches-Montagnes, Laufon, Moutier, La Neuveville, Porrentruy et Bienne, ou natifs ou originaires de Moutier	31 août 87 (24 avril 87)	7/87 p. B 46
Municipalité de Nyon	Aménagement du secteur « Colline de la Muraz », Nyon, CI	Architectes établis dans le canton de Vaud et reconnus par l'Etat de Vaud au 31 décembre 1986, arch. originaires du canton de Vaud et inscrits au REG A ainsi que dix architectes ou bureaux invités	11 sept. 87 (8 avril 87)	7/87 p. B 46

Nouveau dans cette liste

Comune di Genestrerio	Sala multiuso, CP	Il concorso è aperto ai professionisti del ramo architettura iscritti all'OTIA: domiciliati nei distretti di Mendrisio e Lugano, o con sede dell'ufficio nei distretti di Mendrisio e di Lugano almeno dal 01.01.1986	9 giugno 87 (14 aprile 87)	
-----------------------	-------------------	---	-------------------------------	--

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

¹ Organe officiel en langue allemande de la SIA, case postale 630, 8021 Zurich.

Carnet des concours

Centre de rencontres, de spectacles et de loisirs, à Moutier

Ouverture

La Ville de Moutier organise un concours de projets ouvert aux architectes domiciliés dans les districts de Courtelary, Delémont, Franches-Montagnes, Laufon, Moutier, La Neuveville, Porrentruy et Bienne, ou natifs ou originaires de Moutier.

Le jury est composé de M. D. Roy, arch., Berne, président; M^{me} M.-C. Bétrix, arch., Bienne; MM. J.-R. Chalverat, maire de Moutier; D. Charmillot, municipal, Moutier; J.-Cl. Crevoisier, ing., Moutier; Ch. Joris, metteur en scène, La Chaux-de-Fonds; J.-Cl. Steinegger, arch., Bâle; M. Vionnet, arch., Lausanne; W. Wenger, Berne. Suppléants: MM. A. Coullery, chef du Département urbanisme, Moutier; M. Collomb, arch., Lausanne. Expert: M. G. Vadas, techn., La Chaux-de-Fonds.

Une somme de Fr. 64 000.- est à la disposition de ce jury pour 6 à 7 prix; un montant de Fr. 8 000.- est disponible pour des achats éventuels.

Les inscriptions seront enregistrées du 23 mars au 17 avril 1987 aux Services techniques, av. de la Poste 20, 2740 Moutier, contre un dépôt de Fr. 300.- au c.c.p. 25-408-3, Caisse municipale, Moutier.

Les projets seront remis jusqu'au 31 août 1987 et les maquettes le 14 septembre 1987.

F. N.

Aménagement du secteur «Colline de la Muraz», à Nyon

Ouverture

La Municipalité de Nyon organise un concours d'idées ouvert aux architectes établis dans le canton de Vaud ou originaires de ce canton, reconnus par le Conseil d'Etat, et à 10 invités: D. Schnebli et T. Amman, Agno; Y. Murith et G. Dupasquier, Echallens; CEPA, Sion; Bétrix et Consolascio, Zurich; U. Marbach et A. Ruegg, Zurich; D. Reverdin, Genève; Julliard et Bolliger, Genève; A. et M. Baud-Bovy, Genève; P. Boecklin, Genève; A. et J.-P. Ortis, Genève. Le jury est composé de: M^{me} N. Itten, présidente; MM. M. Annen, arch., Genève; M. Campiche, municipal, Nyon; C. Fingerhuth, arch., Bâle; J. Locatelli, syndic, Nyon; Ch.-A. Meyer, arch.-urbaniste, Sion; R. Schilt, arch. Suppléants: B. Glasson, Pro Novioduno; F. Mentha, arch., Genève.

Un montant de Fr. 90 000.- est à la disposition du jury pour 5 à 7 prix et les achats éventuels. L'inscription se fait auprès de l'organisateur jusqu'au 8 avril 1987, avec le versement d'un dépôt de Fr. 300.- sur le c.c.p. 12-245-2.

Délai pour les questions: 11 mai 1987.

Remise des projets: 11 septembre 1987.

Remise des maquettes: 25 septembre 1987.

Le secteur envisagé occupe une situation tout à fait privilégiée au centre de Nyon, en plein cœur de la zone commerciale, à proximité immédiate de la gare, et il jouxte la ville ancienne.

Le but du concours est de permettre l'élaboration d'un plan de quartier de l'ensemble du périmètre et de démontrer sa faisabilité fractionnée dans le temps; ce plan de quartier définira les différentes affectations, les implantations, l'organisation des accès, des aménagements extérieurs, des places de parc; le terrain a une surface de 20 700 m², répartie en 24 parcelles.

F. N.

Restructuration du centre ville et aménagement de la place Sans-Nom, La Chaux-de-Fonds

Ouverture

Dans le cadre du 100^e anniversaire de la naissance de Le Corbusier, la ville de La Chaux-de-Fonds organise le concours précité. Le jury est composé de: MM. M. Tripet, directeur du gymnase cantonal, président; A. Bringolf, conseiller communal; A. Tissot, membre de la commission d'urbanisme; J. Gubler, historien d'art; M. Emery, conservateur des monuments et sites; V. Mangeat, arch. FAS-SIA; C. Fingerhuth, architecte cantonal de Bâle-Ville; D. Clerc, architecte communal, La Chaux-de-Fonds. Suppléant: M. U. Brunoni, arch. FAS-SIA, Genève.

Le concours est ouvert à tous les urbanistes et architectes, citoyens suisses ou domiciliés en Suisse depuis le 1^{er} janvier 1987. Un montant de Fr. 60 000.- est à la disposition du jury pour l'attribution d'au moins 5 prix, et une somme de Fr. 15 000.- est réservée à d'éventuels achats.

L'inscription peut se faire auprès de la Direction des travaux publics, rue du Marché 18, 2300 La Chaux-de-Fonds, jusqu'au 3 avril 1987, moyennant un dépôt de Fr. 150.-. Une journée d'information avec vision locale sera organisée le 29 avril 1987.

Les documents doivent être retournés à l'organisateur jusqu'au 14 août 1987. Les résultats seront connus dès le 22 septembre 1987 et l'exposition des projets, qui durera dix jours, aura lieu en même temps que le colloque d'architecture et d'urbanisme organisé à l'occasion du centenaire de la naissance de Le Corbusier.

La liberté la plus grande est laissée aux concurrents pour la formulation et la présentation de leurs propositions.

L'organisateur attend de ce concours une conception directrice pour la restructuration de la place Sans-Nom, définissant notam-

ment une organisation de l'espace permettant de structurer le secteur par la création d'un ou plusieurs «points forts», et proposant des mécanismes d'aménagement et d'urbanisme capables d'assurer la concrétisation du concept par étapes cohérentes et réalisables.

La place Sans-Nom se situe à l'ouest de la ville ancienne, à la jonction des deux tissus urbains, la ville ancienne et le début de l'avenue Léopold-Robert. Il s'agit actuellement d'une place qui n'en est pas une, bien que remplissant certaines fonctions urbaines. Le périmètre de l'étude comprend une partie de la zone de la ville ancienne proprement dite et de la zone centre ville, définie par les rues Numa-Droz, de l'Ouest, du Midi, de la Tranchée, du Manège, du Crêt, de l'Etoile et du Sentier.

Les délais sont très courts, mais le thème proposé est du plus haut intérêt; le fait de jumeler ce concours et les manifestations en l'honneur de Corbu doivent lui donner un éclat particulier, et cela ne devrait pas déplaire à certains de nos confrères. Rappelons aussi que l'un des membres du jury, le professeur Jacques Gubler, est le responsable des quelque cent pages consacrées à La Chaux-de-Fonds dans l'Inventaire suisse d'architecture, INSA, volume 3, publié par la Société d'histoire de l'art en Suisse, en 1982.

F. N.

UIA

Une date importante: le XVI^e Congrès de Brighton

Afin d'encourager les premières réservations pour le Congrès de l'UIA en juillet prochain, les organisateurs ont réduit les droits d'inscription d'un sixième pour les délégués qui s'inscrivent d'ici à la fin d'avril 1987. Les réductions correspondent à une économie de 100 \$ US.

Le XVI^e Congrès de l'UIA se déroulera à Brighton, sur la côte sud de l'Angleterre, du 13 au 17 juillet et l'on s'attend à ce qu'il soit l'une des plus grandes assemblées jamais vues d'architectes, d'urbanistes et de spécialistes de disciplines connexes. Il est prévu d'accueillir jusqu'à 5 000 délégués venus de tous les coins du globe. Ce n'est pas seulement par son ampleur que cette conférence est significative. Le congrès coïncide en effet avec l'Année internationale de l'abri pour les sans-logis (dont le sigle anglais est IYSH) et il a pour thème «L'abri et les villes - Construire le monde de demain». Le congrès va donc aborder le problème mondial des sans-abri et le rôle des architectes, des urbanistes et des spécialistes des professions connexes, dans la recherche de solutions pratiques et d'idéologies, de méthodes et de principes nouveaux. Pour une fois, un congrès «international» sera vraiment international parce que son programme

abolira les frontières géographiques, culturelles et politiques, et même architecturales.

Les buts du congrès

Le congrès a pour but de déterminer une stratégie pour lutter contre l'accroissement des sans-abri en partant de développements sur les plans architectural et technologique, qui se présenteront peut-être sous la forme de techniques novatrices de conception et de construction pour la création de logements sociaux à l'échelle humaine, ou peut-être nécessiteront des réformes radicales quant à la formation des architectes de la prochaine génération. On présentera une synthèse des meilleurs aspects théoriques et pratiques de l'architecture pour jeter les bases d'une politique universelle et d'ordre essentiellement pratique pour lutter contre l'accroissement des sans-logis. «Construire le monde de demain» ne doit pas être seulement un slogan de congrès, il faut le voir se réaliser. Les architectes et les membres des autres professions concernées n'auront assurément pas de meilleure occasion de prendre l'initiative et donner un exemple d'engagement aux bureaucrates, aux hommes politiques et aux indifférents.

En marge du congrès lui-même, un grand choix de voyages d'étude uniques en leur genre sur l'architecture, de conférences le soir, de réceptions, d'expositions et de réunions à l'intention des étudiants s'offrira aux participants. Tous les renseignements désirés peuvent être obtenus par écrit auprès du président de la section suisse de l'UIA, M. Jean Duret, rue de Vermont 15, 1202 Genève.

F. N.

Actualité

Interactions entre les écoles d'ingénieurs et l'industrie

15^e Séminaire de la FEANI

Les 8 et 9 septembre 1986 à Copenhague a eu lieu, avec le soutien de l'Unesco et sous le patronage personnel du secrétaire général du Conseil de l'Europe, le 15^e Séminaire de la FEANI (Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs), consacré au thème des «Interactions entre les écoles d'ingénieurs et l'industrie».

Venus des pays membres de la FEANI, mais aussi des Etats-Unis, les quelque 70 délégués ont tout d'abord été accueillis par le président du Comité national danois de la FEANI, le professeur Morgens Kümmel, puis par le ministre danois des Affaires intérieures, M. Knud Enggaards, qui s'est félicité du sujet choisi cette année par la FEANI. Le développement des technologies nationales, a souligné le ministre, est une priorité fondamentale pour tous les gouvernements et il passe forcément par une intensification des échanges entre les hau-